



# Ville de Schefferville

**ORDONNANCE 2024-08-44**

**OBJET : Projet de construction d'une usine de traitement d'eau potable avenant 4 au contrat de services professionnels accordé à Bruser**

**ATTENDU QU'**en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville (**La Ville**);

**ATTENDU QUE** la ministre des Affaires municipales a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

**ATTENDU QU'**un contrat de services professionnels a été conclu avec la firme Bruser le 31 août 2018, pour la préparation des plans et devis du projet de construction d'une nouvelle usine d'eau potable en partenariat avec le Conseil de la Nation Innu de Matimekush-Lac John (**le CNIMLJ**);

**ATTENDU QUE** les plans et devis sont réalisés à 100 % depuis le mois d'août 2021 et que plusieurs éléments doivent être mise à jour pour la tenue de l'appel d'offres public prévu pour l'automne 2024;

**ATTENDU QUE** la mise à jour des plans et devis porte notamment sur les échéanciers, le recours à la main-d'œuvre et la machinerie locale, le regroupement de 3 projets prévus (usines d'eau potable et de traitement des eaux usées, barrage du lac Knob) et différents éléments techniques décrits dans le sommaire décisionnel préparé par l'ingénieur et chargé de projets de la Ville, monsieur Denis Blouin, qui est annexé à la présente ordonnance;

**ATTENDU QUE** c'est la Régie intercommunautaire des eaux de Matimekush et de Schefferville (**la Régie**) qui réalisera ces travaux et qu'elle finalisera ses démarches d'incorporation au cours des prochaines semaines comme suite à l'autorisation obtenue par la Ville du Conseil des ministres du Gouvernement du Québec en vertu du décret portant le numéro 855-2024;

**ATTENDU QUE** pour faciliter la tenue d'un appel d'offres public dès l'automne, la Ville et le CNIMLJ ont convenu lors d'une rencontre tenue le 30 juillet 2024 que la Ville contracterait la firme Bruser pour finaliser les plans et devis, et ce, sans attendre l'incorporation de la Régie;

**ATTENDU QUE** comme le prévoit les modalités de partage des coûts prévues à l'Entente de création de la Régie des eaux les honoraires de l'avenant 4 accordé à Bruser, soit 85 399,15 \$ taxes non incluses, seront répartis entre le CNIMLJ 51 240 \$ (60 %) et la Ville 34 160 \$ (40 %);

**ATTENDU QUE** dans le cadre du programme PRIMEAU Volet 1.1, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation remboursera à la Ville la somme de 34 160 \$ plus les taxes;

**ATTENDU** la recommandation de l'ingénieur et chargé de projets de la Ville incluse au sommaire décisionnel annexé à la présente ordonnance,

**EN CONSÉQUENCE**, l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Autorise l'ingénieur et chargé de projets de la Ville, monsieur Denis Blouin, à signer la proposition d'avenant 4 qui est annexée à la présente ordonnance au montant de 85 399,15 \$ taxes non incluses.

Adoptée à Québec le 13 août 2024.

Jean Dionne, administrateur  
Ville de Schefferville



505, rue Fleming  
Schefferville (Québec) G0G 1T0  
Tél. : 418 585-2471  
Télé. : 418 585-2256

4 avril 2024

Monsieur Jean Dionne  
Administrateur,  
Ville de Schefferville  
505, rue Flemming, Qc G0G 2T0

Objet :           Projet 1803-EP-ING- Traitement eau potable  
                  Contrat : Bruser (4455878 Canada Inc.)  
                  Avenant no 4 – Honoraires supplémentaires pour l'appel d'offres

Monsieur Jean Dionne

Un contrat de services professionnels a été conclu avec la firme Bruser le 31 août 2018, au montant de 583 694.76 \$, incluant taxes. Les plans et devis sont réalisés à 100% depuis le mois d'août 2021. L'appel d'offres pour la réalisation des travaux est planifié pour le mois de septembre 2024 à la suite de la signature de la convention de formation de la Régie intercommunautaire entre la Municipalité de Schefferville et le CNIMLJ.

Contexte :

La reprise du projet implique, pour l'ingénieur conseil, la révision de ses honoraires pour la mise à jour des documents de soumission.

Mise à jour des documents émis pour soumission :

Les plans et devis ont été complétés en juillet 2021. 2 années plus tard, il faut revoir plusieurs éléments du devis quant aux échéanciers et disponibilité de la main d'œuvre et de la machinerie locale. Il faut aussi modifier le devis pour tenir compte de l'appel d'offres pour construction qui regroupera les trois projets en infrastructures afin d'avoir un seul entrepreneur général à gérer. Le devis administratif doit être réécrit en conséquence, ce qui implique des modifications aux sections du devis général par l'ingénieur.

De plus, deux composantes techniques doivent être modifiées :

Le concept de la station de pompage temporaire prévue aux plans et devis rédigés en 2020 doit être revu afin de refléter les possibilités de location d'une station de pompage au lieu d'en faire construire une expressément pour notre projet. Il faut aussi prévoir un point de raccordement futur pour une station de pompage temporaire en cas de problèmes majeurs à l'usine de traitement dans le futur.

La génératrice existante devait être remplacée par une génératrice neuve d'une puissance supérieure afin de combler les besoins de la nouvelle usine de traitement en cas de panne prolongée du réseau électrique. Nous demandons au consultant d'évaluer la possibilité de conserver la génératrice actuelle afin de

sauver des coûts importants et le délai de fabrication d'une nouvelle génératrice, délai qui est présentement évalué à plus de 18 mois.

Cet élément constitue l'avenant no 4 au contrat de Bruser et celui-ci estime à 85 399.15 \$ (plus taxes) le montant des honoraires requis pour l'exécution de ces travaux. Nous recommandons à la Municipalité et au comité de gestion l'approbation de cet avenant. À noter que, dans le cadre du programme PRIMEAU 2023 du MAMH, volet 1.1, et conformément à l'entente pour la formation de la Régie intercommunautaire, 40% de ce montant sera remboursé par le MAMH, ce qui représentera un montant de 35 863.38 \$ (avec taxe nette).

En conclusion, je considère que les demandes d'honoraires supplémentaires de Bruser sont justifiées et je vous recommande l'approbation de cet avenant no 4 au montant ci-avant mentionné.



Denis Blouin Ing. M. Sc.

Monsieur Denis Blouin, ing. M. Sc.  
Chargé de projets  
Ville de Schefferville  
505, rue Fleming  
Schefferville (Québec) G0G 2T0

Transmission par courriel : Denis Blouin [denisb@dbing.ca](mailto:denisb@dbing.ca)

c.c : Jean-Francois Blais [jf.blais@bruser.ca](mailto:jf.blais@bruser.ca)

**PROJET 18-4375: Nouvelle Usine de Traitement d'Eau Potable**

OBJET : **Amendement #4** – Actualisation des honoraires pour la phase des appels d'offres et plans et devis pour installation de la génératrice existante à l'extérieur de l'usine.

1. **BACKGROUND**

---

Comme convenu, c'est avec plaisir que nous vous déposons notre proposition pour les services professionnels reliés au projet mentionné en objet.

En 2018, la ville de Schefferville a mandaté BRUSER pour la mise aux normes de l'actuelle usine de production d'eau potable.

Le 6 mai 2022 vous nous avez contacté par téléphone pour nous informer que la ville désirait aller en appel d'offres et une actualisation des coûts pour le projet sous-mentionné a été réalisé par notre équipe. Ensuite, une rencontre a eu lieu en juillet 2023 avec tous les intervenants du projet pour actualiser de façon préliminaire les honoraires et tenir compte des changements proposés par la Ville de Schefferville; notamment, conserver la génératrice existante et rendre l'alimentation temporaire permanente.

Lors de notre rencontre du 21 février 2024, nous nous sommes entendu de vous faire parvenir cet Amendement #4 pour actualiser nos honoraires professionnels pour les activités identifiées comme:

**4-** Plans et devis définitifs (phase appel d'offres) et

**5-** Préparation du mandat de contrôle qualitatif au chantier.

L'activité « 4-Plans et devis définitifs », inclue aussi les travaux supplémentaires reliés à votre demande, de conserver la génératrice existante et la construction d'un abri permanente à l'extérieur de l'usine pour installer cette génératrice.

## **2. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS ADDITIONNELLES**

---

Les services additionnels inclus dans cet amendement sont comme suit :

### **A. MISE À JOUR DES PLANS ET DEVIS**

La mise à jour des plans et devis tiendra compte des considérations suivantes:

- ♣ La révision des plans et devis issus pour soumission;
- ♣ La vérification et/ou le remplacement des modèles des équipements si requis;
- ♣ L'inclusion des nouveaux codes et normes applicables (CNB BNQ, NFPA) pour toutes les disciplines (structure, architecture, électricité, ventilation, plomberie et mécanique de procédé);
- ♣ Plans et devis structure et architecture pour le nouveau bâtiment de la génératrice existante;
- ♣ Plans et devis de ventilation et d'électricité du nouveau bâtiment de la génératrice existante en tenant compte du code de protection incendie;
- ♣ Plans et devis des travaux civil du nouveau bâtiment de la génératrice existante;
- ♣ Préparation de documents pour l'appel d'offres;
- ♣ Préparation du mandat de contrôle qualitatif au chantier.

### **B. PRESENTATION DE PLANS ET DEVIS POUR SOUMISSION**

Une présentation des plans et devis pour soumission sera préparé pour la ville de Schefferville avant de publier l'appel d'offres sur le système électronique SEAO. Il est prévu d'aller en **appel d'offres durant le mois de mai**.

### **3. PROPOSITION FINANCIÈRE**

---

Bruser propose d'entreprendre les services professionnels décrits dans la présente offre de service pour un prix fixe de **85 399,15 \$**, excluant les taxes. Ce montant forfaitaire comprend les honoraires et dépenses nécessaires à la réalisation des prestations décrites.

La proposition détaillée de cette proposition est incluse en annexe 1.

À noter que pour la réalisation des services professionnels décrits dans cet amendement, les taux horaires ont été actualisés.

Les documents livrables sont les suivants:

- Plans et devis « Pour Soumission »;
- Préparation de documents pour l'appel d'offres;
- Préparation du mandat de contrôle qualitatif au chantier;

#### **4. ÉCHEANCIER REVISÉ**

---

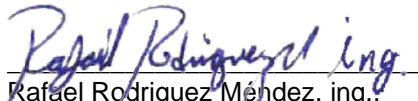
L'échéancier proposé pour les Activités 4 et 5 est comme suite:

- Acceptation de l'Amendement #4 par le client 29 mars2024
- Révision des plans et devis. Vérification des modèles des équipements. Inclusion des nouveaux codes et normes 03 mai 2024
- Plans et devis nouveau bâtiment pour génératrice existante 31 mai 2024
- Préparation de documents pour l'appel d'offres 7 juin 2024
- Préparation du mandat: contrôle qualitatif au chantier 7 juin 2024

Nous espérons que vous trouverez ce qui précède à votre entière satisfaction. Si vous avez besoin de renseignements complémentaires ou pour tout commentaire, n'hésitez pas à nous contacter à notre bureau.

Si vous êtes d'accord avec notre amendement, veuillez nous fournir votre signature ci-dessous et retourner ce document à notre bureau

Cordialement,

  
Rafael Rodríguez Méndez, ing.,  
Bruser

APPROBATION PAR LE REPRESENTANT AUTORISÉ DE LA VILLE DE SCHEFFERVILLE:

Name: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

## ANNEXE 1

## PROPOSITION DÉTAILLÉE DES COÛTS DE L'AMENDEMENT #4

Tableau A1. Tableau synthèse des coûts par activité du bordereau de soumission

No.	Activité	Montant soumission	Cumulatif payé à ce jour	Solde contractuel	Nouveau montant demandé (mars 2024)	Montant des avenants
1	Coordination et obtention des accords et autorisations requis	29 619,19 \$	29 619,19 \$			
2	Rapport de conception, plans et devis préliminaires (30 %) et estimation de coûts	63 333,79 \$	63 333,79 \$			
3	Présentation PIQM, réponses aux commentaires	20 000,00 \$	19 946,31 \$			
<b>Sous-Total 1 à 3</b>		<b>112 952,98 \$</b>	<b>112 899,29 \$</b>	<b>53,69 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
4	Plans et devis définitifs (100 %) et estimation de coûts (incluant les travaux supplémentaires)	114 035,00 \$	111 184,13 \$	2 850,88 \$	85 996,28 \$	83 145,40 \$
5	Préparation du mandat de contrôle qualitatif au chantier	2 325,00 \$	- \$	2 325,00 \$	4 578,75 \$	2 253,75 \$
<b>Sous-Total 4 et 5</b>		<b>116 360,00 \$</b>	<b>111 184,13 \$</b>	<b>5 175,88 \$</b>	<b>90 575,03 \$</b>	<b>85 399,15 \$</b>
A1	Avenant 1	26 052,25 \$	26 052,25 \$			
A2	Avenant 2	775,00 \$	775,00 \$			
A3	Avenant 3	10 750,00 \$	10 750,00 \$			
A4	Avenant 4-Appel d'offres 2024 (Volet 1.1 PRIMEAU 2023)					85 399,15 \$



Le détail des coûts pour les travaux supplémentaires (tableau A2) sont inclus dans l'Activité 4 du tableau A1.

Tableau A2. Détail des coûts pour les travaux supplémentaires

Travaux supplémentaires (génératrice existante conservée)	Montant (\$)
Mécanique	- \$
Civil	7 800,00 \$
Plomberie	- \$
Architecture	11 382,53 \$
Structure	9 408,00 \$
Ventilation	3 003,00 \$
Électricité	7 848,75 \$
Gestion	9 400,00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>48 842,28 \$</b>

Tableau A3. Taux horaires applicables pour l'année 2024

Ressource	Taux horaire
Directeur d'ingénierie	160,00 \$
Ingénieur senior	155,00 \$
Ingénieur intermédiaire	135,00 \$
Ingénieur junior	105,00 \$
Technicien senior	115,00 \$
Surveillant chantier	130,00 \$